



## FOOT N°561 DU JEUDI 13 AVRIL 2023

### MEDAILLES DE DISTRICT

---

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

### TOURNOIS

---

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

### CORRESPONDANCE

---

#### CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :



**Commission d'Appel :**

Frangy FC – AS Portugais Faverges

**Commission de Discipline :**

Anancy Portugais – Cran Olympique – US Argonay – FC Frangy  
Joly - Rahali

**Commission des Jeunes :**

FC Cluses – Co Chavanod – GFA RV (2) – GJ AALP – FC Cluses – GJ AALP – Union Salèves Foot – CSL  
Perrignier – F. Sud 74 – FC Cluses – CS Megève – CS2A

**Commission Sportive :**

US Margencel – FC Gavot – AS Lac Bleu – CS Megève – ASLyaud – CS Vacheresse – FC Brevon – ES Sciez – FC  
Villy le Pelloux – AS Lyaud Armoy – FC Aravis – FC Brevon – FC Villy le Pelloux – Foron FC  
Shlonska

**Commission des Coupes :**

GFA RV – AS Genevois – US Pers Jussy – CS St Pierre en Faucigny –

**Commission des Règlements :**

FC Léman

**Commission Féminines :**

CS Ayze – FC Chambotte – Marignier SP – ES Valleiry – AS Ugine – US Margencel – Thonon AS – F. Sud 74 –  
ES Valleiry

**Commission des Terrains :**

Ligue

**Commission de l'Arbitrage :**

ES Valleiry –  
Moreau

**Commission des Délégués :**

CS Ayze – JS Reignier